



PROTHÈSES RÉSINE : LES CHANGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2021

A partir du 1^{er} janvier 2021, les prothèses résine feront partie du panier «reste à charge 0».

PROTHÈSE TRANSITOIRE

Pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine

Code CCAM	dents concernées	Plafond
HBLD364	1 à 3	275€
HBLD476	4	310€
HBLD224	5	368€
HBLD371	6	400€
HBLD123	7	450€
HBLD270	8	450€
HBLD148	9	450€
HBLD231	10	450€
HBLD215	11	490€
HBLD262	12	500€
HBLD232	13	500€
HBLD032	unimaxillaire	520€
HBLD259	bimaxillaire	1170€

RÉPARATION

Réparation d'une prothèse dentaire amovible en résine, fêlée ou fracturée

Code CCAM	détail	Plafond
HBLD020	sans renfort métallique	80€
HBLD356	avec renfort métallique	85€

PROTHÈSE DÉFINITIVE

Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine (à partir de 9 dents seulement)

Code CCAM	dents concernées	Plafond
HBLD101	9	680€
HBLD138	10	720€
HBLD083	11	765€
HBLD370	12	800€
HBLD349	13	850€
HBLD031	unimaxillaire	1100€
HBLD035	bimaxillaire	2300€

ADJONCTION - ÉLÉMENTS

Adjonction ou changement d'éléments d'une prothèse dentaire amovible

Code CCAM	Nombre d'éléments	Plafond
HBMD017	1	85€
HBMD114	2	120€
HBMD322	3	150€
HBMD404	4	185€
HBMD245	5	215€
HBMD198	6	251€
HBMD373	7	287€
HBMD228	8	324€
HBMD286	9	360€
HBMD329	10	400€
HBMD226	11	440€
HBMD387	12	480€
HBMD134	13	520€
HBMD174	14	560€



PROTHÈSES RÉSINE : LES CHANGEMENTS AU 1ER JANVIER 2021

ADJONCTION - CHANGEMENT DE FACETTES

Changement de facettes d'une prothèse amovible
(maximum 8 facettes)

Code CCAM	nombre de facettes	Plafond
HBKD396	1	50€
HBKD431	2	80€
HBKD300	3	100€
HBKD212	4	130€
HBKD462	5	160€
HBKD213	6	190€
HBKD140	7	220€
HBKD244	8	250€

ADJONCTION - DENTS CONTREPLAQUÉES

Supplément pour pose d'une dent contreplaquée sur une prothèse amovible à plaque base résine
(maximum 6 dents contre-plaquées)

Code CCAM	nombre de dents	Plafond
YYYY176	1	60€
YYYY275	2	100€
YYYY246	3	140€
YYYY478	4	170€
YYYY426	5	194€
YYYY389	6	210€

A noter :

- les **prothèses amovibles définitives** à plaque base résine, ne sont concernées par le reste à charge 0 et le plafonnement qu'à partir de **9 dents minimum**.
- le **changement de facettes** d'une prothèse amovible n'est concerné par le reste à charge 0 et le plafonnement que **jusqu'à 8 facettes maximum**.
- le **supplément pour la pose de dents contreplaquées** n'est concerné par le reste à charge 0 et le plafonnement que **jusqu'à 6 dents contre-plaquées maximum**.
- le **plafond de remboursement d'une réparation** pour une prothèse amovible fêlée ou fracturée **varie selon qu'elle possède ou non un renfort métallique**.